

*Le téléphone*

Le téléphone est à coup sûr l'intermédiaire le plus pratique de l'homme d'affaires; il lui rend chaque jour des services considérables et combien plus utiles il peut être quand son usage est plus généralisé, son service plus continu, ses taux plus uniformes. C'est pour en arriver là que la Chambre de Commerce a demandé d'abord que le service du téléphone soit interrompu à la campagne, les dimanches et les jours de fêtes, et que les taux soient uniformes dans les limites de Montréal.

*Les bonnes routes*

Il est bien inutile d'insister sur l'importance pour un pays d'avoir de bonnes routes; toute considérations sur ce sujet seraient superflues.

La Chambre a poursuivi la réalisation de sa politique, et il y a quelques semaines encore, après l'avoir félicité d'avoir annoncé son intention de favoriser la construction de bons chemins, elle priait le gouvernement fédéral de se rendre au vœu général en mettant au plus tôt son projet à exécution.

*Les hôtels à la campagne*

Je crois que les hôtels de la campagne peuvent entrer sous la rubrique des "services publics", car les hôtels à la campagne sont établis, comme les chemins de fer, pour le public voyageur, et non pas exclusivement, pour les gens de la localité. C'est ce que tous les membres admettent; or la Chambre de Commerce a voulu améliorer ce service public des hôtels à la campagne; et à cette fin, elle a proposé un amendement à la loi. Après avoir considéré de nombreuses plaintes de l'état déplorable des hôtels de la campagne, elle a cherché la cause de cet état de chose. Elle a appris que le système d'octroi des licences était défectueux, en ce sens qu'il était souvent injuste. Ce sont les conseillers municipaux qui, dit-on, sciemment ou non, sont exposés à commettre les injustices au détriment du public voyageur. Alors, la Chambre a voulu être utile à tous, et elle proposa de modifier comme suit la loi concernant l'octroi des licences. Les conseils municipaux conserveront le droit de donner la licence ou de ne pas en accorder du tout, en ce sens qu'ils auront le droit de fixer le nombre d'hôtels qu'ils désirent avoir, dans leur localité respective, mais quand il s'agira de choisir le porteur de licence, ce choix sera fait par des commissaires qui pourront être soit le magistrat de district, soit des contribuables désignés par le conseil du comté ou de toute autre manière que le gouvernement jugera à propos, de manière à faire disparaître la mauvaise influence qu'exercent ou qu'essaient à faire subir les hôteliers de campagne sur les conseillers municipaux.

Cette proposition de la Chambre, approuvée par tous les voyageurs de commerce, a trouvé de sérieux antagonistes qui ont prétendu, bien à tort, que la Chambre commettait là un crime de lèse autonomie municipale. Une campagne fut même organisée dans toute la province contre l'attitude de la Chambre, mais la Chambre, convaincue qu'elle travaillait pour le bien public, n'a pas reculé et a persisté dans son attitude. Depuis, on a vu que la presse lui a été favorable.

Il est à espérer que la réforme qu'elle demande triomphera finalement.

*La Chambre et l'Instruction*

Il entre dans le programme de notre Chambre d'aider de toute son influence le succès de la cause de l'Instruction dans notre province, aussi ne saurait-elle se désintéresser de cette œuvre nationale entre toutes et si utile à toutes les classes du pays.

*L'Ecole des Hautes Etudes*

De toutes les institutions d'enseignement, nulle ne nous tient

plus à cœur que l'Ecole des Hautes Etudes, et pour cause. L'Ecole est un véritable succès et je ne veux d'autre preuve de ce que j'affirme que ce que j'ai pu constater moi-même, lors d'une visite récente que j'eus l'honneur de faire en compagnie de Sir Lomer Gouin, de quelques ministres et autres hommes distingués. Cette école est sûrement une des plus belles et des mieux outillées du monde, et notre province sera reconnaissante au gouvernement qui l'a fondée.

En parlant de l'Ecole des Hautes Etudes, je ne saurais passer sous silence, l'intérêt que des membres portent à ses œuvres qui sont, en quelque sorte, les pupilles de la Chambre; en effet, à deux reprises, deux de nos collègues ont demandé qu'on s'occupe d'aider ces jeunes gens à subvenir à leurs besoins en leur procurant pendant les vacances des travaux propres à leur état.

En passant, je paierai un tribut à la mémoire de M. C. F. Smith, membre de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes, décédé au cours de l'année, et je félicite M. J. P. Mullarky qui fut appelé à lui succéder.

*L'Ecole Technique*

L'Ecole Technique qui a ouvert ses portes en septembre dernier est un autre monument qui redira aux générations futures l'intérêt que la Chambre de Commerce a toujours porté à la cause de l'Instruction.

Cette école où le jeune homme pourra se spécialiser dans l'industrie comme son camarade se spécialiser dans le commerce à l'Ecole des Hautes Etudes, rendra à notre population des services considérables, dont on connaîtra dans une génération toute l'étendue.

*La Chambre et les Universités*

L'enseignement supérieur professionnel a reçu aussi l'attention de la Chambre. Ces grandes institutions que sont nos universités, ont besoins de l'assistance de l'Etat, et notre Chambre, récemment, adoptait à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement provincial d'augmenter la subvention annuelle qu'il donne aux Universités Laval et McGill.

*Les dîners-causeries*

Au cours de mon terme d'office, la Chambre a eu deux dîners-causeries, qui grâce à la généreuse et somptueuse hospitalité du 65e, ont été donnés dans la salle du Mess des officiers.

A ces dîners, des causeries ont été faites, la première par M. A.-J. de Bray, le distingué directeur de l'Ecole des Hautes Etudes, et la seconde, par notre estimé et dévoué trésorier, M. Georges Gonthier.

M. de Bray a parlé en maître du rôle que sera appelé à jouer un licencié de l'Ecole des Hautes Etudes, et avec non moins de compétence, M. Gonthier nous a montré quel heureux et avantageux placement on peut faire dans les obligations.

*La Fédération des Chambres de Commerce*

En mai dernier la Fédération des Chambres de Commerce de la province, une autre des fondations de notre Chambre, a tenu sa troisième convention annuelle, à Québec. Ce serait trop long de vous dire tous ce qui s'y est fait, mais je puis vous assurer que cette fédération est un véritable succès et qu'elle se développe de plus en plus. Elle se compose actuellement de vingt et une Chambres, les plus importantes de la Province. Notre Chambre peut être fière de son œuvre.

*La Chambre et les autres provinces à l'étranger*

La Chambre de Commerce ne s'est pas contentée de s'occuper des questions qui se limitent à notre province; elle a voulu étendre ses relations, et dans une résolution importante dont co-